

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4078**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

CQP : Certificat de qualification professionnelle Assistant d'exploitation spécialisations restauration et hébergement

Nouvel intitulé : Assistant d'exploitation spécialisations restauration et hébergement

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Commission paritaire nationale de l'emploi de l'industrie hôtelière (CPNE/IH) - Adefih | Président de la CPNE/IH |

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3292 - Hôtels, cafés, restaurants (HCR)

Code(s) NSF :

334t Réception, hébergement, service de restauration, accompagnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans le secteur hôtelier, l'assistant d'exploitation assiste le directeur d'établissement dans toutes ses activités d'animation, de commercialisation, de gestion et d'exploitation de l'établissement, et le remplace le cas échéant. Il est appelé à pallier toute absence exceptionnelle de personnel sur n'importe quel poste (cuisine, salle étages, réception). Dans ce cadre, ses activités principales s'articulent autour des fonctions

- accueil de la clientèle
- gestion et commercialisation de l'établissement et encadrement du personnel
- exploitation hôtellerie (réception, étages)
- exploitation restauration (cuisine, salle)

Capacités ou compétences attestées : - Maîtrise des grands domaines du management d'un établissement hôtelier (comptabilité, gestion d'entreprise et des ressources humaines, communication, marketing, contrôle de gestion)

- Connaissance des règles juridiques et des normes en vigueur dans l'hôtellerie restauration
- Techniques d'accueil et de réception
- Technologie étages
- Technologie restauration (cuisine et salle)
- Maîtrise des logiciels professionnels
- Maîtrise d'au moins une langue étrangère

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'activité s'exerce en petite hôtellerie-restauration ou en restauration et hôtellerie de moyenne gamme. L'assistant d'exploitation travaille sous le contrôle direct du chef d'établissement.

Type d'emplois accessibles : assistant d'exploitation, assistant de direction en hôtellerie

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1402 : Management d'hôtel-restaurant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose de 10 modules (accueil - réception - étage - cuisine - service en salle - gestion financière - organisation et gestion administrative - encadrement - animation et commercialisation - contrôle de conformité) et d'un mémoire de synthèse soutenu devant un jury. Les compétences de chaque module sont évaluées en continu par le tuteur et le formateur référent. Le mémoire porte sur l'analyse d'une action menée en entreprise. Sa soutenance intervient en fin de parcours.

Au minimum, 80 % des compétences de chaque module ainsi que le mémoire et sa soutenance doivent être validés pour que le CQP soit délivré.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | |
| En contrat d'apprentissage | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | Jury national paritaire composé au minimum de 4 personnes |
| En contrat de professionnalisation | X | Jury national paritaire composé au minimum de 4 personnes |
| Par candidature individuelle | X | |

| | | |
|---|---|---|
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2005 | X | Jury national paritaire composé au minimum de 4 personnes |
|---|---|---|

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 18 novembre 2005, jusqu'au 18 novembre 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 25 janvier 2011 publié au Journal Officiel du 02 février 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé certificat de qualification professionnelle Assistant d'exploitation spécialisations restauration et hébergement avec effet au 02 février 2011, jusqu'au 02 février 2016.

Pour plus d'informations

Statistiques :

40 CQP sont en moyenne délivrés chaque année

Autres sources d'information :

<http://www.edefih.org>

Lieu(x) de certification :

CPNE/IH - ADEFIH 22 rue d'Anjou 75008 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

47 organismes sont accrédités par la CPNE/IH pour dispenser la formation préparatoire

Historique de la certification :

Décision de la CPNE/IH du 27 mars 2001 Inscription du CQP au niveau 4 échelon 1 de la convention collective

Certification suivante : Assistant d'exploitation spécialisations restauration et hébergement